

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 22 octobre 2015, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

PRÉSENTS (37) :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA.

ABSENTS (6) : Josée Michelle AIBAR, Eric FROMAIN, Bernard GUTTIN, Antoine CANADAS, Denise ROSSET-BRESSAND, Corinne DUBOS

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (5) :

Eric FROMAIN à Catherine LAVAL, Bernard GUTTIN à Jean-François MORICE, Antoine CANADAS à Habib DARWICHE, Denise ROSSET-BRESSAND à Marie-Claire FISCHER, Corinne DUBOS à Daniel GOUX.

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

====oO====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015

Communication n° 15.143 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre 2015) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 15.144 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ D' approuver les créations et suppression de poste suivantes :

<i>Créations</i>	<i>Suppression</i>
<ul style="list-style-type: none"> • 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 50% au Conservatoire de Musique • 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 50% au Château 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 poste d'adjoint technique à temps plein au Conservatoire du Musique

➤ De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2015.

Délibération n° 15.145 : RESSOURCES HUMAINES : Permanence "MARIAGES" : ouverture à la filière technique

A l'unanimité, le Conseil municipal :

Vu la délibération 06-003 du 26 janvier 2006, instaurant une permanence « mariages » dans la Collectivité,

- Décide que désormais tout fonctionnaire de la Ville, stagiaire ou titulaire, peut se voir confier les permanences « mariages » qui ont pour objectif d'accompagner les familles et leurs invités à l'occasion des cérémonies de mariage.
- Précise que les autres dispositions de la délibération 06-003 demeurent inchangées.

Délibération n° 15.146 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Convention de déneigement

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de déneigement avec Monsieur Philippe MAGNARD, agriculteur domicilié 114 chemin du Moulin – 38540 Valencin, pour une durée de trois ans dans les conditions suivantes :

Rémunération forfaitaire de 500.00 € HT/mois; au cours de la période 15 novembre / 15 mars et un taux horaire de 65,00 € HT lors des sorties effectives.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- De dire que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 61521.

Délibération n° 15.147 : URBANISME : Acquisition d'une propriété bâtie située 18 avenue Jean Jaurès et cadastrée CW 182

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la propriété bâtie située 18 avenue Jean Jaurès et cadastrée CW 182, au prix de 1 660 000 €
- d'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette acquisition
- de dire que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 1 660 000 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 20 000 €, seront imputées à l'article 2132

Délibération n° 15.148 : URBANISME : Cession de la propriété située 53 rue Jean Moulin et cadastrée DE 619 et 120

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la cession à M et Mme Guesnel de la maison située 53 rue Jean Moulin et cadastrée DE 619 et 620, au prix de 277 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant
- de dire que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775

Délibération n° 15.149 : URBANISME : Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour un terrain communal situé rue de l'Egalité

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la signature d'une convention d'occupation temporaire d'une partie de la parcelle CM 178 (environ 200 m²) située rue de l'Egalité, pour une durée de 5 ans, moyennant une redevance de 130 €/mois
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document s'y rapportant
- D'autoriser la société Clinic'Auto, représentée par Monsieur Jean-Michel Léon, à déposer une déclaration préalable pour les travaux de clôture à sa charge
- De dire que la recette correspondante sera imputée à l'article 752

Délibération n° 15.150 : URBANISME : ZAC du Triangle - Cession de la parcelle DH 229

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De constater la désaffectation du domaine public de la parcelle DH 229
- De prononcer son déclassement
- D'approuver la cession à l'OPAC du Rhône de la parcelle DH 229, au prix de 445 555 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant
- De dire que la recette relative à cette vente sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 15.151 : LOGEMENT : Prime plan 3A

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des aides à l'accession selon le tableau joint en annexe de la délibération et synthétisé comme suit :

Montant global de 27 000 € répartis à 13 personnes pour le programme « un jardin inattendu » Avenue Jean Jaurès – ZAC du triangle- Promoteur VINCI

Montant global de 9 000 € répartis à 5 personnes pour le programme « Les portes de Saint-Priest » Rue de l'industrie – promoteur ARCADE

Montant de 3 000 € pour 2 personnes pour le programme Lumine et Sens Angle 8^{ème} rue et Avenue B ZAC Berliet – promoteur NEXITY

➤ de dire que la dépense sera imputée à l'article 20422.

Délibération n° 15.152 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat de Ville 2015 - octroi d'une subvention complémentaire à la MJC Jean Cocteau pour son action "Street Art"

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 4 245 € à la MJC Jean COCTEAU pour l'action «Street Art»
- d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention de participation financière conclue avec la MJC
- d'autoriser monsieur le maire à signer ledit avenant et tous les documents y afférents,
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 15.153 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Charte décl'ic'propreté

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la conclusion de la charte décl'ic'propreté avec un représentant de la Métropole de Lyon, des représentants des 8 conseils de quartier de Saint-Priest, les directeurs des restaurants rapides Mc Donald's et KFC, le président de l'Association des Commerçants de Saint-Priest, le président de l'Office du Commerce et les commerçants volontaires, sensibilisés par leurs représentants ou par les conseillers de quartier ainsi que tout document nécessaire à l'organisation de cette action sur le territoire san-priot.
- D'autoriser le maire à signer ladite charte.

Délibération n° 15.154 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du contrat éducatif local 2015-2016

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ d'accepter l'ensemble des propositions financières adoptées par le comité départemental du contrat éducatif local pour l'année scolaire 2015-2016 dans les conditions suivantes :

Organisme	Nature de l'action	Proposition du comité départemental
Collège Boris Vian	Un jardin au collège	700 €
Réseau de réussite scolaire – collège Colette	De ma bulle à ma cité	500 €
Réseau de réussite scolaire – collège Colette	Tous au théâtre	1 300 €
Réseau de réussite scolaire – collège Colette	Réu-cirque	1 000 €
Lyon Saint-Priest Lutte	Périscolaire lutte au collège	3 500 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 7 000 €.
- de dire que cette somme sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 15.155 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention de début de saison sportive pour les clubs ASSP, Saint Priest Handball et SAL Rugby

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 20 000 € respectivement à la section Rugby du SAL Saint-Priest, à Saint-Priest Handball ainsi qu'à l'Association Sportive de Saint-Priest (ASSP).
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 15.156 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de partenariat avec l'association Lyon Athlétisme

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Lyon Athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive « Le Cross des Myriades » le 29 novembre 2015.
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Lyon Athlétisme.
- de dire que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 15.157 : AFFAIRES CULTURELLES : Conventonnement Région / Cyber-base pour le Pass Numérique

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat et d'objectifs liée à la participation de la cyber-base au dispositif « Pass numérique » piloté par la Région Rhône-Alpes.
- d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Délibération n° 15.158 : AFFAIRES CULTURELLES : Demande de gratuité de salle pour différentes associations

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accorder, la gratuité de la mise à disposition du théâtre Théo Argence aux associations suivantes, compte tenu du caractère d'intérêt général des manifestations qu'elles organisent :
 - le 17 octobre 2015 à l'association « Allez Champion » (pièce de théâtre au profit de l'association)
 - le 14 novembre 2015 à l'Orchestre de l'Harmonie des Enfants de l'Ozon (concert au profit de l'association Amnesty International)
 - le 5 décembre 2015 au comité d'organisation du téléthon
 - les 12 et 13 décembre 2015 au profit de la MJC Jean Cocteau (pièce de théâtre jouée par la compagnie l'Entracte).
 - le 3 avril 2016 à l'association Dydès – Adélaïde Perrin (organisation d'une comédie musicale).

Délibération n° 15.159 : SOLIDARITE : Commission communale pour l'accessibilité

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle composition de la commission communale pour l'accessibilité comme suit :

Pour les représentants de la Ville : 5 personnes

Pour les représentants d'associations ou d'organismes des personnes handicapées : 8 personnes

Pour les représentants d'associations ou d'organismes de personnes âgées : 1 personne

Pour les représentants des acteurs économiques : 1 personne

Pour les représentants d'autres usagers de la Ville : 3 personnes

La séance est levée à 20 heures

**Le Maire,
Gilles GASCON**